



CHARTRE de BIENTRAITANCE pour la protection des mineurs à l'école et au collège Dupanloup

La raison d'être de la charte

Cette charte a pour objectif de mettre à disposition des différents intervenants de l'établissement (personnels de direction et administratifs, enseignants, personnels de vie scolaire, intervenants, bénévoles...) un support pour **établir une culture de bienveillance, de vigilance et de protection**.

Ce support sert de réflexion et de partage sur les pratiques existantes et les éventuelles adaptations à mettre en œuvre. Il **permet une réaction rapide et efficace face à une situation délicate** rapportée, rencontrée ou vue.

Les objectifs sont à adapter à l'âge des enfants et des jeunes, à la nature du contexte éducatif (activités scolaires, périscolaires, séjours pédagogiques...). Leur liste n'est pas exhaustive.

La bientraitance englobe tout ce qui favorise l'épanouissement de la personne, s'adapte à ses besoins divers (psychologiques, physiologiques, affectifs...) et permet un développement harmonieux. La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein de l'établissement. Elle vise à promouvoir le bien-être des personnes en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance.

Cinq points fondamentaux

Elle rappelle à tous les acteurs en cinq points fondamentaux **les règles de base de la bientraitance et de la protection des mineurs**. Elle les engage à les connaître, à les appliquer et les faire respecter en signant ce document électroniquement en début d'année. Ce document reste accessible dans l'espace personnel du site internet de l'établissement pour les enseignants, les personnels, les intervenants, les bénévoles et en ligne pour l'ensemble des familles.



1. Bienveillance

- . Accueillir et considérer chaque enfant ou jeune en tant que sujet unique et particulier.
- . Adopter un langage adapté et une attitude respectueuse.
- . Créer des liens de confiance et un climat relationnel avec une présence ajustée.
- . Être attentif aux conditions d'hygiène et de respect des besoins primaires de l'enfant.
- . Respecter et préserver l'intimité des élèves.
- . Éviter tout excès d'autorité ou attitude d'emprise.
- . Proscrire toute violence physique ou psychologique.



2. Croissance de l'enfant

- . Aider les jeunes à distinguer ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas, tant dans les relations avec les autres enfants et les adolescents que dans la fréquentation des adultes.
- . Développer leur capacité à exercer leur jugement critique.
- . Respecter leur liberté de choix et de décision.
- . Valoriser les talents et le potentiel de chacun (enfants et adultes).
- . Construire et développer l'estime de soi.



3. Protection

- . Connaître les lois en matière de Protection des Mineurs.
- . S'engager à la faire respecter.
- . Informer les jeunes de leurs droits en référence à la Convention Internationale des droits de l'Enfant et les aider à réfléchir sur ce qu'ils impliquent.
- . Alerter sur les risques.
- . Mettre à disposition les ressources existantes (numéros d'appel, charte...).
- . Repérer et prendre en compte toute expression de mal-être ou de maltraitance.
- . Connaître les protocoles de signalement.



4. Environnement

- . Assurer aux enfants et aux jeunes une équité d'accueil et de traitement.
- . Promouvoir le sens du collectif et un esprit de bien commun afin d'exercer une responsabilité partagée.
- . Connaître, respecter et contribuer au projet éducatif de Dupanloup.
- . Proposer des lieux d'écoute tenus par des professionnels formés (infirmier, éducateurs formés à l'écoute, enseignants...)



5. Attitude éducative juste et responsable

- . Chercher à mettre en cohérence les paroles et les actes.
- . Développer l'entraide.
- . Echanger et partager les expériences ; relire et évaluer les actions.
- . Chercher à se former.
- . Adopter et développer des attitudes et comportements professionnels.

En cas de recueil d'informations pouvant évoquer la maltraitance :



- . Informer le chef d'établissement ou un responsable de toute situation délicate ou ambiguë constatée.
- . Les relayer aux autorités compétentes selon les procédures en vigueur.
- . Faire preuve de discrétion en respectant la vie privée et la présomption d'innocence.

L'engagement de chacun

La charte est destinée à **toutes les personnes engagées dans une responsabilité** auprès des mineurs. Elles trouveront des **indications sur les modalités à adopter pour une présence ajustée** envers les jeunes tout en conservant une attitude d'éducateur et en cohérence avec le projet éducatif de notre établissement.

Cette charte s'applique selon les usages et calendriers propres à chaque unité pédagogique. Toutes les occasions sont à saisir pour travailler à protéger.



Cette charte est largement diffusée et chaque adulte intervenant à Dupanloup reconnaît, par signature électronique :

- ***en avoir eu une lecture attentive,***
- ***souhaiter s'y conformer pour garantir la bienveillance et la protection dues aux enfants, aux jeunes et à toute personne vulnérable,***
- ***S'engager à respecter cette charte et à la faire respecter.***